



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

projet de réalisation d'un parc photovoltaïque
lieu-dit « Champ Meterieux »
commune de La Guerche-sur-l'Aubois (18150)

Par arrêté préfectoral N° DDT 2024-194, **une enquête publique**, portant sur le projet susvisé, est ouverte **du mardi 21 mai (09h00) au vendredi 21 juin 2024 (17h00), soit pendant 32 jours consécutifs**.

Cette enquête publique s'inscrit dans le cadre d'une demande de permis de construire déposée par la société Orion Énergie.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de La Guerche-sur-l'Aubois, lieu unique et siège de l'enquête. Il comprend une demande de permis de construire, accompagnée notamment d'une étude d'impact et d'une note de présentation non technique du projet.

Monsieur Bernard André a été désigné commissaire enquêteur et Monsieur Yves Vinzent, commissaire enquêteur suppléant, par le tribunal administratif d'Orléans.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier en versions :

- papier et électronique sur un poste informatique mis à disposition, à la mairie de La Guerche-sur-l'Aubois, aux jours et horaires habituels d'ouverture, sise, Parc Maurice Fuselier,
- numérique, sur le site internet départemental de l'État (IDE) : www.cher.gouv.fr ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses contributions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de La Guerche-sur-l'Aubois, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- au commissaire enquêteur, qui se tiendra à sa disposition lors des permanences en mairie de La Guerche-sur-l'Aubois les

- mardi 21 mai de 09h00 à 12h00,
- lundi 27 mai de 14h00 à 17h00,
- mercredi 05 juin 2024 de 09h00 à 12h00,
- mercredi 12 juin 2024 de 09h00 à 12h00,
- vendredi 21 juin 2024 de 14h00 à 17h00.

- par courrier déposé ou transmis par voie postale à la mairie de La Guerche-sur-l'Aubois – à monsieur le commissaire enquêteur : enquête publique - projet de parc photovoltaïque « Champ Meterieux »,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-epplaguercheaubois@cher.gouv.fr

Les contributions, déposées en mairie ou transmises par voie postale, seront annexées au registre d'enquête et consultables en mairie. Les contributions transmises, par voie électronique, seront consultables sur le site IDE.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher – DDT du Cher – Mission appui au pilotage, juridique et communication – 6, place de la pyrotechnie – 18019 Bourges Cedex, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à madame Tiphaine Pliquet – Orion Énergie – 61 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris - Tel: 07.81.10.91.56 - Mail : tpliquet@orionenergie.com.

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, accompagnés de l'exemplaire du dossier mis à disposition au siège de l'enquête, le registre d'enquête et documents annexés, à monsieur le préfet du Cher - DDT du Cher - **dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.**

Le dossier, ainsi que le rapport du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de La Guerche-sur-l'Aubois, à la préfecture du Cher auprès de la DDT et consultables sur le site internet départemental de l'État : www.cher.gouv.fr

Au terme de l'enquête publique et au vu du rapport, des conclusions et avis du commissaire enquêteur, monsieur le préfet du Cher est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté préfectoral, la décision relative à la demande de permis de construire.

Bourges, le 23 avril 2024

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental,

Signé

Eric DALUZ